



## **RESULTATS DES FOCUS GROUPE REALISEE PAR LA CCI AVEC L'ASSOCIATION ARENES AUPRES DE 30 ENTREPRISES SUR LEUR PERCEPTION ET LEUR VULNERABILITE FACE AU RISQUE INONDATION (FEVRIER - MARS 2008)**

L'objectif des focus groups est de mieux connaître la sensibilité des chefs d'entreprises au risque "inondation".

Trois focus groups, regroupant au total 30 entreprises ont été organisés, entre le 25 février et le 11 mars 2008 à Bagnols sur Cèze, Alès et Nîmes.

### **A. Présentation**

#### **1. Méthodologie**

La méthodologie d'ARENES comportait 4 phases :

1) En amont du démarrage de l'enquête, une **réunion de travail** s'est tenue sur la construction de l'enquête avec la personne de la CCI missionnée. Ce temps a permis d'aborder plus précisément la constitution du panel des entrepreneurs à interroger via un questionnaire et les focus groups, ainsi que la méthodologie utilisée (échanges sur la conception du questionnaire, élaboration de la trame des focus groups).

2) La **phase d'enquête** par questionnaires a été assurée par les CCI du Gard et la CMA du Gard. ARENES a assuré un suivi après les premiers entretiens téléphoniques afin de caler la méthodologie.

3) **Une deuxième réunion de travail** a permis de faire un débriefing quant aux premières analyses des entretiens et d'apporter les premiers retours des entrepreneurs afin de nourrir et conforter l'élaboration de la trame d'animation des focus groups : les représentations qui se dégagent, les éléments qui nécessitent des approfondissements, etc.

Cet échange a permis la constitution du panel final des entrepreneurs sollicités pour les focus groups. Ce panel a essayé de prendre en compte une diversité de chefs d'entreprises en fonction de la taille des entreprises, du domaine d'activités concerné, de l'éventuelle localisation de la structure en zone inondable, la sujétion à des inondations antérieures. La localisation et les horaires des focus groups ont été choisis à partir des éléments recueillis dans cette pré-enquête.

#### **4) Mise en place des focus groups**

Dans chacun des focus groups, un petit groupe d'entrepreneurs (entre 4 et 20) ont été rassemblés pour un temps de discussion et d'élaboration en commun sur la thématique proposée.

La constitution des groupes s'efforçait de prendre en compte la diversité des entrepreneurs du territoire (commerces, services, industries, artisanat, ...). Afin d'adapter la méthodologie à l'emploi du temps des entrepreneurs, le choix a été fait de proposer une série de focus groups en fin de journée (sur des plages horaires de 18h30 à 20h30). La localisation des réunions privilégiait la proximité.

La mobilisation des entrepreneurs participant a été opérée par un phoning préalable.

L'ensemble des focus groups ont été enregistré, doublé par une prise de notes intégrale afin d'en élaborer un compte-rendu et faire un retour aux participants.



## **2. Animation des focus group**

La trame pour l'animation des focus groups se structurait autour de 2 objectifs :

- D'une part, il s'agissait de définir les problèmes rencontrés, d'identifier les priorités et d'en décrire collectivement le contexte et les enjeux, en s'appuyant sur des éléments de contexte apparus dans la phase d'enquête.
- D'autre part, le second objectif participait d'une recherche de solutions : pour chacune des problématiques, il s'agissait de regarder les solutions existantes, leurs difficultés de mise en application ou leurs éventuelles absences. La réflexion collective était ainsi mise à profit afin de trouver des pistes de solutions aux problèmes rencontrés.

La tenue des focus groups s'organisait en plusieurs temps :

### **Temps 1 : tour de table**

Présentation, titre et activités. Quelles sont vos préoccupations par rapport aux inondations ?  
*Les thématiques sont marquées sur le paper-board.*

### **Temps 2 : quelle mémoire**

Relance du groupe sur la mémoire du risque : finalement, quelle mémoire avez-vous des inondations ?  
*Animation de la discussion : traces, traumatismes, ...*

### **Temps 3 : hiérarchisation des thématiques**

*On revient sur le paper-board : il est demandé au groupe de hiérarchiser les thématiques. Puis, pour chaque thématique, il est demandé au groupe de la définir, d'explicitier les problématiques et les enjeux.*

L'animateur a en tête les questionnements suivants :

- Mémoire des inondations, et de ce fait quelle sensibilité face à ce risque ? impact sur les entreprises qui s'installent sur le territoire (frein ?)
- Quel niveau d'info sur le risque : connaissance des zones inondables, dans quelle zone et degré de risque je me trouve ? Infos sur les dispositifs existants ? Assurances suffisantes ?
- Est-ce qu'ils ont fait un diagnostic de leur établissement au regard du risque inondation (anticipation du risque dans le calcul de leur rentabilité ?) Conscience du risque/ déni du risque
- Attentes des entrepreneurs : subventions ? aides techniques, systèmes d'alerte ?

### **Temps 4 : acceptabilité et perspectives**

*Relance finale sur 3 questionnements :*

- Acceptabilité du risque : qu'est-ce qu'un risque potentiellement acceptable ? Est-ce qu'ils échangent avec leur assureur là-dessus ? Investissement ?
- Perspectives : qu'est-ce qui pourrait faire sortir les entrepreneurs de la zone inondable ?
- Attentes spécifiques par rapport aux collectivités locales (plus appuyé qu'attentes auprès des institutions)

## **Etude relative à la vulnérabilité économique du territoire face au risque d'inondation, CCI de Nîmes, 2008.**



### **B. Les éléments issus des focus group**

16 personnes ont participé au focus group de Bagnols sur Cèze, 4 personnes à Alès, 10 personnes à Nîmes. Parmi les participants, 13,3 % venaient du secteur agricole, 23,3% des services, 50% du commerce, 13,5% de l'industrie.

Dans l'analyse des éléments ressortis et au regard de leur représentativité, il est nécessaire de mettre une certaine réserve puisque le recrutement des participants s'est centré par défaut sur des entrepreneurs touchés par les inondations (70%), ce qui implique des biais dans les résultats produits.

#### **1. Mémoire et vécu des entrepreneurs : une expérience fondatrice, traumatisante, établissant un rapport singulier au risque.**

La mémoire des inondations est un élément récurrent et structurant dans le discours des entrepreneurs, ceux-ci évoquant volontairement et spontanément leur propre vécu de celles-ci. Ils partagent ainsi les entrepreneurs en 2 groupes : ceux qui ont ce vécu et ceux qui ne l'ont pas vécu, les seconds étant moins bien préparés au risque inondation.

Les entrepreneurs énoncent avec précisions les différentes dates qui fonctionnent comme des références et des jalons dans l'histoire locale. *"Il y en a eu 5", nous dit un participant, "1911, 1933, 1958, 1998, 2002."* Elles situent des seuils d'alerte transmis par oralité. Néanmoins aujourd'hui, les entrepreneurs font le constat d'une mémoire perturbée par des aménagements récents qui ne peut plus jouer son rôle de référence: *"Le problème c'est qu'on peut pas avoir de repères, la crue de 58 mes grands parents en parlaient, mes parents en parlaient mais tout à été modifié. Avant c'était des vignes, l'eau coulait et voilà, aujourd'hui les maisons font barrage et ça se reporte ailleurs. Nous on s'est fait inondé parce qu'il on fait une route.", il "Y a une mémoire, mais on ne peut pas s'y référer."*

L'expérience de l'inondation relève du traumatisme indicible. A ce titre, une participante avoue que *"C'était dur, c'est très dur à vivre"*, un autre entrepreneur parle d'un *"sentiment d'angoisse vécu au quotidien"*. Bien que décrite, l'inondation et ses conséquences restent du domaine de l'inimaginable pour le non-initié, un participant nous dit alors que *"Celui qui n'a pas connu il ne sait pas ce que c'est. Si vous construisez, que vous lavez vous êtes au courant».*

**L'expérience** donne donc des repères, des références, construit un référentiel, fournit des armes pour affronter le risque : *"Moi, ça m'a fait un choc mais ça m'a aidé.", "Quand on a été touché on a l'impression de faire face».*

Le partage, la transmission de la mémoire semble difficile. L'inondation apparaît comme quelque chose qui se raconte peu mais qui se vit, en témoigne un participant qui nous dit que *"Ca ne peut pas être la même chose de le vivre et d'entendre en parler."*

L'expérience de l'inondation est une chose sur laquelle on ne souhaite pas forcément communiquer aux non initiés, relevant d'une certaine façon du domaine de l'intime, autant que les inondations se sont introduites dans l'intimité du foyer, de l'entreprise : *"Vous n'allez pas le dire à tout le monde si on ne vous le demande pas !", "Les gens qui s'installent ne viennent pas voir les voisins pour poser des questions."*

Une certaine solidarité peut néanmoins se construire parfois à l'occasion de conseils adressés aux nouveaux arrivants, notamment relatifs à la construction : *" à chaque fois que quelqu'un venait construire je leur disais de relever de 50-70 centimètres."*

Dans cette appréhension sensible du risque inondations qui s'appuie sur la mémoire et le vécu, les documents d'information institutionnels (Atlas, PPRI, ...) s'appuyant sur une rationalité technique sont mis en doute. *"C'est des données de la DDE mais ils n'avaient pas pris en compte les*

**Etude relative à la vulnérabilité économique du territoire face au risque d'inondation, CCI de Nîmes, 2008.**



*aménagements faits sur le Rhône.", " le PPRI est dépassé", "L'atlas des zones inondables ? Oui, il est sur internet. Ce sont des cartes réactualisées mais ils ne prennent pas en compte l'altitude !"*

**L'expérience des inondations et la mémoire qui en découle amènent ainsi la constitution d'une communauté restreinte de risque**, une communauté formée par les entrepreneurs qui ont été inondés, qui se définissent comme étant plus armés par rapport aux nouveaux arrivants.

On peut se demander dans quelle mesure cette communauté restreinte permettrait une certaine protection des intérêts économiques locaux. Un entrepreneur affirme que les communes ne communiquent pas toujours sur le classement de certains terrains en zone inondable afin de continuer à attirer les entreprises sur leur territoire, *"Les municipalités font venir des entreprises et il y a des choses qui ne sont pas trop dites"*.

## **2. Le risque vu par les entrepreneurs : une acceptabilité sous conditions**

La représentation des inondations qu'ont les entrepreneurs ayant participé aux différents focus groups montre que **ceux-ci intègrent le risque dans leur activité économique au quotidien**. A travers la parole des entrepreneurs se dégage un attachement affectif et identitaire au territoire. Un participant l'exprime de cette manière : *"Il faut savoir vivre avec un risque sur la tête"*, une participante ajoute, *" Nous, le Vidourle on en parle comme d'une personne, on vit avec c'est comme ça"*.

De ce fait, le risque inondation est vécu par certains comme une fatalité, comme l'exprime un entrepreneur : *" Advienne que pourra"*.

**On note alors un degré d'acceptabilité du risque inondation assez élevé, voire fort élevé**. Seule une personne dit ne plus pouvoir supporter une nouvelle inondation.

Mais si le risque est **acceptable dans une certaine mesure, cette acceptation se limite** au risque naturel, à l'exclusion de son aggravation liée à une intervention de l'homme : *"On accepte le risque mais on n'accepte pas l'augmentation du risque"*. Les aménagements d'endiguements, de canalisation des fleuves et des cours d'eaux, l'urbanisation sont causes d'une augmentation du risque et d'une imprévisibilité des éventuels épisodes à venir.

Quand bien même le risque est acceptable, **la nécessité de mettre en place des systèmes de prévention efficaces apparaît incontournable**. Un participant définit un risque acceptable comme *"un risque qu'on peut anticiper et gérer"*. Ainsi, la mauvaise gestion de l'information, qui empêche de prévenir et de se prémunir a été récurrente dans les propos des participants et de nombreuses attentes ont été formulées à ce sujet : *"on peut accepter le risque si on en est conscient, informé"*.

L'acceptabilité du risque inondation par les entrepreneurs est également **soumise à la condition de la gestion et la prise en charge par la politique publique des dégâts collatéraux** (les zones d'expansion).

Cependant, au-delà des attentes formulées à l'adresse des pouvoirs publics, il faut souligner qu'un grand nombre d'entrepreneurs agissent de leur propre fait pour tenter **d'anticiper** le risque en mettant en œuvre des systèmes afin de sauver certains équipements. Un participant nous dit : *"On n'attend pas grand-chose, on s'organisera, on se débrouillera, on ne peut pas faire autrement."*

On observe ainsi un certain processus **d'autonomisation** des entrepreneurs face au risque inondation.



### **3. L'impact du risque sur l'activité des entreprises, les attentes des acteurs économiques, les solutions envisagées**

Les impacts directs des inondations se cristallisent autour des questions des indemnisations et des systèmes d'aides. En particulier, **les assurances constituent une problématique importante** et sont perçues par les entrepreneurs comme un acteur incertain dans la gestion du risque inondation. Les entrepreneurs se trouvent par ailleurs face à des difficultés de lisibilité des contrats d'assurance, en particulier lorsqu'ils sont victimes d'inondations. Pour un participant il est difficile *"de jauger le niveau d'assurance nécessaire, d'avoir une bonne lecture des contrats et des niveaux de contrats"* notamment pour les nouveaux arrivants.

De nombreuses inquiétudes et incertitudes naissent également du classement en zones inondables par la DDE dans le cadre des PPRI. Ce classement induirait une évolution des contrats et modalités de couverture et d'indemnisations proposés par les assureurs au détriment des entrepreneurs situés sur ces zones à risque. Ce qui pose alors la question de la pérennité de l'indemnisation par les assurances. Comme l'exprime un entrepreneur, *«l'inondation ça reste exceptionnel, la zone inondable ça banalise le risque»*, un autre participant ajoute *"Moi je n'ai plus personne qui veut m'assurer.", "Les assureurs disent : on assure les risques mais pas quand c'est trop prévisible"*. L'expérience avec les assurances n'est pas toujours partagée.

La réglementation sur les zones inconstructibles après inondation est considérée comme étant trop stricte et peut générer des pratiques déviantes.

**Concernant cette problématique d'indemnisation, d'autres éléments ont été soulevés. En effet, les entrepreneurs se retrouvent face à une non-complémentarité entre indemnisations par les assurances et les aides institutionnelles.** Les délais et les critères posent problème, ce qui se répercute sur la reprise d'activité.

A cela s'ajoute un **sentiment de traitement différencié et discriminatoire entre zone urbaine et zone rurale, entre grosses et petites entreprises**. Un entrepreneur trouve que *"C'est un scandale qu'on donne des subventions à l'entreprise américaine de 500 salariés et qu'on laisse tomber les petits artisans."* pour un autre il n'y a *"pas de défense des petits commerçants !"* Les entrepreneurs ont par ailleurs mis en évidence **les effets négatifs indirects des inondations sur le tissu économique et la relance de l'activité économique** sur l'ensemble de la zone impactée. Ces ralentissements de l'activité économique locale à laquelle les inondations ont mis un coup d'arrêt temporaire, ainsi que les dysfonctionnements locaux (personnels, services, matériel...) ne sont pas pris en compte dans le calcul des pertes d'exploitation. Ils constituent un élément qu'il serait souhaitable, pour les entrepreneurs, de prendre en compte.

Les incohérences entre locataires et propriétaires nuisent également à la reprise d'activité. Comme l'exprime cette commerçante, *" il ne me disait pas si j'allais reprendre mon activité, j'ai licencié mon fils. Je ne savais rien."*

Enfin, des **inquiétudes quant à la transmission des biens classés en zone inondables** se font également ressentir comme en témoigne une participante qui se pose la question de savoir si *"une entreprise en zone rouge dans le PPRI sera vendable, transmissible? Est ce que l'administration n'empêchera pas de la vendre ?"*



### **C. Attentes des entrepreneurs et premières préconisations**

Des attentes ont été formulées par les entrepreneurs face au risque, notamment en termes de **soutien et d'accompagnement dans le parcours administratif**.

Beaucoup ont témoigné être démunis quant à la bonne démarche à suivre en cas d'inondations. Beaucoup ont également fait appel à un expert en amont de la signature de contrats d'assurance afin d'obtenir un éclairage, de plus amples informations et un conseil sur des documents contractuels jugés illisibles. Comme le dit cette participante, *"l'expert, lui, il vient", "Moi, maintenant je sais parce qu'on m'a expliqué, l'expert il m'a expliqué."*

Faces aux pertes d'exploitations et aux effets post inondations il est primordial selon les entrepreneurs de **remédier aux limites des systèmes d'indemnisation** : *"l'exploitation agricole a eu des retombées", "on fait partir des clients", "Il y a des impacts sur les cultures elles mêmes. On s'aperçoit que les vignes dépérissent 6 ou 7 ans après"*.

Les entrepreneurs rencontrés sont globalement en **attente d'une meilleure coordination des acteurs institutionnels** (guichets uniques improvisés dans l'urgence, centralisation de l'information,) dans le but d'accroître la réactivité et l'efficacité de l'action publique. Pour ce participant, *"on aurait un interlocuteur, ça serait plus simple que d'appeler la mairie, la préfecture, les assurances..., on aurait un seul organisme qui nous chapotera ce serait mieux"*.

**Les acteurs institutionnels** apparaissent comme une nébuleuse qui n'intéresse pas, mais qui doit être à disposition au moment venu.

**En ce qui concerne les systèmes d'alertes**, les pratiques d'alertes systématiques nuisent à leur crédibilité et à leur efficacité. Il s'agirait, pour être plus efficace et parfois moins alarmiste, de mettre en place un **système d'alerte** plus précis et davantage localisé (à l'échelle du bassin versant).

Une **demande d'association** plus large dans le cadre de la définition des zones inondables, des aménagements et des systèmes de prévention a été plusieurs fois formulée. Selon un entrepreneur *" Il faudrait définir de manière collective les zones inondables"*. Dans la même logique un autre participant regrette que *"Les inondés ne sont pas associés à la définition des zones en risque inondation"*

#### **Des pistes institutionnelles**

- *A propos du diagnostic préalable d'activités*

Les entrepreneurs se positionnent entre **refus et incapacité** comme en témoigne ces deux participants, *"De prévoir à l'avance combien ça coûte ? Non, on ne peut pas !", "C'est pas compliqué si ça arrive l'hiver ça va, si ça arrive maintenant c'est foutu."*

- *A propos de la sortie de la zone inondable*

Pour les entrepreneurs rencontrés, **sortir de la zone inondable** n'est quasiment pas envisagé, et semble même impossible à leurs yeux. On peut noter comme principale raison un lien affectif, identitaire au territoire ainsi que le maintien du lien fonctionnel à celui-ci, comme en témoigne une participante : *"Il y a un attachement affectif mais si vous voulez gagner votre croûte... Les agriculteurs ils ne peuvent pas se délocaliser, c'est difficile."* Pour une autre participante le fait de sortir de la zone reviendrait à prendre le risque de perdre sa clientèle : *"Pourquoi j'aurai été ailleurs, je sais que je suis sur la zone à risque j'y reste, les clients n'auraient peut être pas suivi."*

Le prix du foncier hors zone inondable ainsi que la question de la transmission des biens rendent difficile la sortie de la zone inondable pour les entreprises, *"On ne peut pas sortir, même financièrement parlant", "Partir c'est tout démolir, ne plus avoir de terrain"*.



## **D. Synthèse**

Les focus groups animés par "Arènes" ont rassemblé des chefs d'entreprises du Gard. Ils ont consisté en un temps de discussion et d'élaboration en commun, visant à répondre à la demande de connaissance des chambres consulaires du Gard quant à la sensibilité des entrepreneurs au risque inondation. Ces focus groups portaient sur leurs expériences des inondations, leurs perceptions, leurs mémoires du risque inondation et leurs attentes et visaient à mieux apprécier les enjeux économiques des zones soumises au risque inondation en vue d'intégrer davantage les entreprises dans les plans de prévention.

Trois focus groups ont eu lieu, le 25 février 2008 à Bagnols sur Cèze rassemblant 16 chefs d'entreprises, le 10 mars 2008 à Alès réunissant 4 entrepreneurs et le 11 mars 2008 à Nîmes où 10 personnes étaient présentes.

Les focus groups ont permis de dégager les principales problématiques rencontrées par les entrepreneurs quant au risque inondation, de les hiérarchiser afin d'identifier les priorités et d'en clarifier les enjeux. Enfin un temps de parole a été consacré à la mémoire du risque, à sa perception et à son degré d'acceptation.

Il s'agit, par ce document, de dresser une synthèse des thématiques abordées et traitées lors des focus groups.

- **La mémoire du risque inondation**

Le premier temps de discussion a été consacré à la mémoire des entrepreneurs concernant les inondations. Il a été fait référence de manière récurrente aux épisodes marquants passés (inondations de 1911, 1933, 1958, 1998. Bien qu'enregistrée et accessible en mairie, cette mémoire ne permet plus selon les entrepreneurs de jouer son rôle de référence du fait principalement des aménagements et changements urbains. Il est fait mention à de nombreuses reprises des effets néfastes des endiguements, des constructions ayant pour effet de réduire les zones d'expansion des crues, des travaux de canalisations des fleuves et des rivières...

L'expérience et le vécu sont vecteurs de connaissance et inscrits dans les mémoires, ils font office de références plus fiables. Cette expérience apparaît comme difficilement transmissible aux nouveaux arrivants. L'expérience des inondations aurait pour effet la constitution d'une communauté de risque, formée par des entrepreneurs se définissant comme étant plus armés par rapport aux nouveaux arrivants.

- **Le préventif et le curatif**

Les thèmes du "Préventif" et du "Curatif" ont été abordés dans l'ensemble des focus groups et placés alternativement en première ou seconde position dans la hiérarchie des priorités.

En matière de prévention, les systèmes d'alertes ont souvent été évoqués comme étant de mauvaise qualité, peu fiables et pas suffisamment localisés.

Le diagnostic d'activités ne semble pas être réalisable pour certains entrepreneurs et inutile pour d'autres. Pour les nouveaux arrivants, n'ayant pas d'expérience de l'inondation, il apparaît difficile d'anticiper le risque dans le prévisionnel d'exploitation.

La question de l'aménagement du territoire apparaît comme facteur d'augmentation du risque, venant à l'encontre d'une politique de prévention des inondations, en limitant entre autre les zones d'expansion de crues.

**Etude relative à la vulnérabilité économique du territoire face au risque d'inondation, CCI de Nîmes, 2008.**



L'absence de gestion globale, d'entretien des aménagements et des rivières est souvent dénoncée comme un manque de prévention des inondations.

Le thème du curatif est abordé sous l'angle essentiellement de la réparation financière venant des assurances et des aides publiques.

Le classement en zone inondable des entreprises provoque l'inquiétude des chefs d'entreprises quant à la possibilité de transmission de leurs biens et de leur possible dévalorisation. De plus, ce classement serait pour certains entrepreneurs un danger quant à la pérennité des aides accordées par les assurances car il aurait pour effet de banaliser le risque, de le rendre prévisible au lieu d'être considéré par les assurances comme exceptionnel.

Le rapport aux assurances est central dans la gestion des post inondations. Il est souvent fait mention d'une difficulté à jauger le niveau d'assurance nécessaire, à avoir une bonne lecture des contrats et des niveaux de contrats (notamment pour les nouveaux arrivants).

Les entrepreneurs non inondés ne bénéficient pas d'indemnisations quant aux pertes d'exploitations causées par les inondations, bien qu'elles aient un impact sur le tissu économique local.

Des délais trop importants entre la déclaration de catastrophe naturelle et les premières indemnisations sont souvent critiqués et retarderaient la reprise d'activité.

- **Acceptation du risque**

On peut noter à l'issue de ces focus groups un degré d'acceptation du risque très élevé mais soumis à certaines conditions notamment à sa gestion. Il ne peut être acceptable pour les entrepreneurs de constater une augmentation du risque causée notamment par des aménagements en incohérence avec les principes de prévention des inondations. Le risque est accepté s'il est géré et qu'il peut être anticipé par les entrepreneurs.

Sortir de la zone inondable est très peu envisagé par les entrepreneurs du fait d'un attachement affectif et fonctionnel au territoire ainsi que d'une incapacité financière face au prix du foncier hors zone inondable.

- **Attentes**

Peu d'attentes à l'égard des collectivités, des communes, des maires ont été mentionnées.

Celles-ci portaient plutôt sur la prise en compte des conséquences indirectes des inondations : pertes d'exploitation, conséquences indirectes sur le matériel, ralentissement de l'activité économique...

Les chefs d'entreprises rencontrés font part de leur besoin d'un récapitulatif sur les procédures en cas d'inondations : démarches administratives, contacts assurances, les experts à appeler, à quel moment ?...

Les entrepreneurs sont en attente d'une prise en compte des solutions adaptées en fonction des particularités territoriales. Ils révèlent également un problème d'homogénéité entre les aides accordées aux "gros" et aux "petits" entrepreneurs.

Il ressort de ces focus groups une volonté de la part des entrepreneurs à être associés collectivement à la définition des zones en risque inondation (PPRI).